



1913 - Staking voor het algemeen stemrecht - Grève pour le suffrage universel

© Amsab - Institut d'histoire sociale

10 avril 1919

Un homme, une voix: après les souffrances de la guerre, il ne pouvait en être autrement

À la libération de Bruxelles, le 22 novembre 1918, le Roi prenait la classe politique de court en annonçant l'introduction immédiate du suffrage universel pur et simple dans son discours du trône : un homme, une voix. Et ceci sans attendre une modification de la Constitution.

Une modification de la loi était donc nécessaire. Le 27 décembre 1918, un projet de loi était déposé mais il tomba dans une impasse politique. Les scrupules 'constitutionnalistes' avaient été mis de côté: personne ne pouvait soutenir l'idée que, dans un système de vote plural, un soldat du front obtienne une seule voix alors que ceux qui s'étaient enrichis pendant la guerre pourraient disposer de trois voix. Mais le parti catholique, toujours avec sa majorité absolue d'avant-guerre, craignait de perdre cette majorité et exigeait en contrepartie le droit de vote pour les femmes. Aucun accord ne se profila lors de la discussion du projet de loi en séance plénière et, à l'approche du vote, le gouvernement d'union nationale semblait même sur le point d'éclater.

Jusqu'à ce que, le 10 avril 1919, les groupes politiques parviennent à un accord. Le suffrage universel pur et simple pour les hommes de plus de 21 ans entra en vigueur, avec une extension symbolique de ce droit aux veuves de guerre, aux mères de soldats célibataires tombés au combat et aux femmes condamnées par l'occupant. En plus, selon l'accord, la voie devait aussi être dégagée pour que les femmes obtiennent le droit de vote aux élections communales, ce qui fut une réalité dès avril 1920. Il fallut par contre attendre les élections parlementaires de 1949 pour que l'ensemble des femmes obtienne les mêmes droits électoraux que les hommes.

C'est le député catholique Henri Carton de Wiart, futur premier ministre, qui eut l'honneur d'annoncer à la Chambre l'accord politique sur le suffrage universel pur et simple. Le texte de compromis fut voté à l'unanimité.

Après le discours du trône, la séance des Chambres réunies s'acheva. Le tout nouveau premier ministre Léon Delacroix laissa en dernière minute entendre que la séance plénière suivante ne pouvait avoir lieu que le jeudi 28 novembre, étant donné l'insuffisance des moyens de transport. L'atmosphère de fête ne pouvait occulter les difficultés qu'avait connues la Belgique. Et le pays devait encore s'attendre à des années difficiles pour assurer sa reconstruction.